

DOSSIER DE PRESSE

Séance plénière du jeudi 9 novembre 2017

VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE 2 ET DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les conseillères et conseillers départementaux se sont réunis en séance plénière, ce jeudi 9 novembre 2017, autour de questions financières, pour étudier la décision modificative n°2 (DM2, voir page 2) puis débattre des orientations budgétaires pour 2018 (DOB, voir page 3 et 4).

Fidèle aux engagements pris par la majorité en début de mandat, **Jean-Luc Gleyze**, président du Département, a affirmé une nouvelle fois le choix de **ne pas augmenter les impôts des girondins**, tout en garantissant la **stabilité budgétaire** et en **maintenant les investissements** promis (1 milliard d'euros sur la mandature).

Pour résumer, la Gironde va bien même si les dépenses sont à la hausse (+17,9 M€), notamment à cause de l'augmentation du budget des allocations individuelles de solidarité. On note cependant une hausse des recettes liées aux droits de mutations grâce au dynamisme du marché immobilier (+27,9 M€).

Cependant, **les choix du Gouvernement** vis-à-vis des collectivités territoriales **mettent la Gironde dans une situation difficile**. Le Département est appelé à faire toujours plus d'économies alors que l'Etat ne compense pas totalement les charges qu'il lui a transférées (RSA, numérique, accueil des mineurs étrangers) et alors qu'il crée de nouvelles dépenses, notamment par la suppression des contrats aidés et la réduction des APL.

La Gironde innove : ouverture des données budgétaires

Pour permettre à tous les Girondins de mieux comprendre l'action du Département et les choix politiques qui la sous-tendent, le département de la Gironde ouvre ses données budgétaires.

Bien plus qu'une simple libération de données, le Département a choisi de réaliser une interface spécifique sur son site internet pour faciliter la compréhension des Girondins. Un vocabulaire simplifié et une présentation claire permettent de découvrir la construction du budget de l'institution, même sans connaissances en termes de finances publiques.

Accédez à l'espace Dataviz sur le site du Département :
<https://www.gironde.fr/compte-administratif>

Contacts presse

Typhaine Cornacchiari : 05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44 - typhaine.cornacchiari@gironde.fr
Laurent Gazal : 05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - l.gazal@gironde.fr

Site : Gironde.fr - Facebook : [Département de la Gironde](#) - Twitter : [@gironde](#)

La décision modificative n°2 (DM2)

La décision modificative de fin d'exercice enregistre les dernières évolutions budgétaires de l'année.

La DM2 de l'exercice budgétaire 2017 se caractérise par des recettes nouvelles, une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement pour compenser la progression du nombre d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et une adaptation des dépenses d'investissement.

On notera que le budget voté en décembre dernier avait évalué au plus près les besoins ce qui explique le faible pourcentage de variation de ces ajustements (1,8 %).

Les recettes supplémentaires enregistrées représentent 27,9 M€.

Essentiellement en raison de l'augmentation des droits de mutation (+ 23 M€) et de la taxe d'aménagement (+ 3 M€).

Les dépenses ont augmenté de 17,9 M€

On peut noter une augmentation de 9,4 M€ sur le volet social (dont 5 M€ consacrés à l'hébergement des enfants et 4,6 M€ pour les allocations individuelles de solidarité), 1,1 M€ en faveur du SDIS, 2,7 M€ pour le Fonds de solidarité logement, etc.

Ces différents mouvements se soldent par un disponible de 10M€.

Ceci permet de minorer les emprunts prévus en 2017.

Le CDEF

Pour permettre le bon fonctionnement du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, une subvention supplémentaire de 1 204 310 € est nécessaire afin de financer l'extension du projet d'accueil des mineurs non accompagnés (+200% de jeunes accueillis : passage de 30 à 90 MNA accueillis jusqu'à fin 2018) et l'évolution du dispositif des centres parentaux avec la location d'appartements.

Pour rappel, dans le budget 2017, un budget de 4,9 M€ a été prévu pour de nombreux travaux dont la réhabilitation de la pouponnière, la construction des locaux du groupe 3-6 ans, travaux pour l'accessibilité des personnes handicapées (AD'AP)... Le passage de 30 à 90 MNA accueillis et la mise en place d'appartements pour les centres parentaux vont nécessiter des investissements (86 300 €) financés à enveloppe constante.

Le SDIS

Le financement du SDIS est assuré en majorité par le Département, avec une contribution des communes et EPCI.

Lors du vote du Budget Primitif 2017, les élus départementaux ont voté en faveur du SDIS, une participation de 88,234 M€ pour son fonctionnement et 1 M€ pour contribuer à ses dépenses d'équipement.

Or la sécheresse du printemps 2017 a engendré une activité soutenue en matière de lutte contre les feux de forêt dont certains ont causé des dommages importants sur les véhicules et le matériel.

En conséquence, la subvention d'équipement passe à 2,1 M€ pour 2017, contre 1,5 M€ en 2016.

Débat d'orientations budgétaires (DOB)

Le débat d'orientations budgétaires, préalable à la préparation du budget primitif 2018, permet de réfléchir à la trajectoire financière que les élus souhaitent donner à l'action du Département.

Le débat d'orientations budgétaires pour la période 2018/2020 s'inscrit dans un contexte de consolidation de la croissance économique qui devrait s'établir à +1.7% par an et d'annonce d'un plan d'économies de plus de 13 milliards d'euros que devraient réaliser les collectivités locales d'ici 2022.

Le Département définit son orientation budgétaire selon quatre piliers :

- poursuite de l'investissement (1 milliard sur 5 ans)
- capacité de désendettement à un niveau soutenable
- maintien d'une épargne brute de 100 millions d'euros limitant le recours à l'emprunt
- maîtrise des dépenses de fonctionnement

Evolution prévisible des recettes

En 2016, le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) a progressé de 11% contre +8.2% au niveau national (hors départements ultra-marins, Rhône et Métropole de Lyon). En Gironde, la progression ininterrompue de l'assiette des DMTO depuis 2015 s'explique surtout par celle du nombre de mutations dans une mesure parcellée du prix des transactions. La reconduction de ces éléments favorables n'étant pas certaine, on envisage une évolution de ces produits à +2.2% par an en moyenne à compter de 2018.

Dans ce contexte, **l'utilisation du levier fiscal n'est pas d'actualité**. Pour rappel, le taux d'impôt départemental actuel est de 17,46% (moyenne nationale 19,43%).

Evolution prévisible des dépenses

Les dépenses de solidarité représentent en 2017 plus de 60% des dépenses de fonctionnement et sont difficilement compressibles. Elles dépasseront 900M€ dès 2018. Sur ce volume, les allocations individuelles de solidarités (AIS) sont prépondérantes (53%). Si le RSA devrait évoluer de près de 2% en 2018, cette augmentation devrait se limiter à 1.3% d'ici 2020, alors que la prestation de compensation du handicap devrait augmenter de 3% par an. Quant à l'APA, allocation destinée aux personnes âgées, sa croissance devrait être contenue à 0.5% par an.

Les frais d'hébergement en établissement des personnes âgées, handicapées et ceux liés à l'enfance devraient atteindre 357M€ en 2018 puis progresser à un rythme annuel moyen de 3.5%.

Département dynamique, **la Gironde contribue fortement aux fonds nationaux de péréquation et de solidarité** pour soutenir les départements en moins bonne santé financière. La charge nette des dispositifs de péréquation devrait plus que doubler dès 2018 en passant de 7 M€ en 2017 à 17,6 M€ en 2018.

S'il est acté que le Département ne fera pas d'économies sur le social, en revanche tous les autres secteurs ont un objectif de stabilité des dépenses courantes.

Capacité d'investissement

Grâce à cette rigueur budgétaire, le soutien à l'investissement pourra être poursuivi et même amplifié sur la période triennale afin de parvenir au milliard d'euros d'investissement réalisés sur la mandature.

La programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) 2018/2020 sera marquée par la montée en charge du plan Collège ambition 2024. D'ici 2023, ce plan d'investissement ambitieux et innovant de 443 M€ portera à 12 le nombre de nouveaux collèges auxquels viendront s'ajouter 10 réhabilitations d'ici 2025. En outre, notre collectivité poursuivra la mise en oeuvre du plan collèges numérique afin d'assurer un niveau d'équipement performant et homogène aux collégiens.

Le Département poursuivra la gestion et la modernisation des infrastructures routières afin d'assurer la pérennité et la sécurité du réseau (113 M€).

A noter : une part importante de la programmation d'investissement (177 M€ d'ici 2020) est orientée vers les territoires (aides aux communes, logement, déploiement du très haut débit...).

Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale

48 millions d'euros de plus pour l'« Autonomie » d'ici 2021

Chef de file des solidarités, le Département de la Gironde assure la prise en charge de la dépendance de ses concitoyens, enjeu de solidarité majeur. A ce titre, ses élus ont voté un nouveau Schéma départemental 2017-2021 de l'autonomie, résolument engagés dans la volonté de rendre accessibles les structures d'accueil aux personnes âgées et handicapées, quelles que soient les ressources des bénéficiaires.

Ce schéma permet de disposer d'un instrument d'analyse et de concertation avec tous ses partenaires.

Ce schéma s'attache à répondre concrètement aux besoins liés au vieillissement et à l'accompagnement des personnes privées de leur autonomie. Réponses de proximité, démarche qualité intégrant formation et évolution des pratiques, mutualisation des moyens et optimisation des ressources, sont des enjeux majeurs de ce document s'appuie sur 2 axes forts déclinés en 51 propositions d'actions.

Le premier axe réaffirme la volonté d'**innovation sociale**. Proposer un accompagnement et des prises en charge facilitant les parcours de vie des personnes en perte d'autonomie en est un de ses principaux fils conducteurs.

Concrètement, c'est une recherche de nouveaux modèles : expérimentation de logiques de plateformes, développement de nouvelles formes d'habitat, promotion d'un accueil familial rénové, développement de la filière de la silver économie, innovation sociale en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire...

Le deuxième axe répond au souhait des personnes âgées ou en situation de handicap de **vivre à domicile le plus longtemps possible**. Il prévoit ainsi l'amélioration du cadre de vie, la lutte contre l'isolement, des dispositifs permettant la participation active des personnes âgées et/ou handicapées à la vie de la cité, la mise en œuvre de la réforme de l'aide aux personnes âgées et l'optimisation de l'intervention des services médico-sociaux à domicile.

Cet axe prévoit également l'accompagnement de l'évolution des dispositifs d'accueil et leur adaptation à la diversité des besoins de la population (pathologies Alzheimer, ou maladies apparentées, diversité des handicaps, vieillissement des personnes handicapées...), le renforcement de la qualité des prises en charge en établissement, la couverture géographique, l'harmonisation du dispositif médico-social sur l'ensemble du territoire et la professionnalisation de l'accueil familial.

Concrètement, sur la période 2017-2021, (au-delà de l'ouverture effective de places autorisées dans le précédent schéma, programmée d'ici 2019) c'est notamment :

-sur le secteur personnes âgées **l'ouverture de 600 places nouvelles en Résidence Autonomie** mais aussi la prévision d'ouverture de **400 places nouvelles en EHPAD** en concertation avec l'ARS.

-sur le champ du Handicap, la priorité sera donnée à l'ouverture de **places d'accueil de jour, d'hébergement temporaire**, mais aussi à la transformation, la création et/ou la médicalisation de places notamment dans **le champ de l'autisme**, de l'accompagnement des personnes souffrant de pathologies psychiques stabilisées, ou l'accueil de personnes handicapées vieillissantes.

Ces mesures nouvelles représentent une dépense annuelle estimée à **15,7 millions d'euros** et à près de 48 millions d'euros sur la durée du schéma.

Rapport sur le développement durable

Salué au plan national pour sa qualité pédagogique, ce rapport présente les éléments clés de l'engagement de la Gironde à mettre au centre de ses préoccupations les solidarités avec une attention constante à la justice sociale, territoriale et écologique. L'innovation sociale écologique participative est particulièrement mise en exergue pour témoigner des nouvelles solutions que le Département co-construit pour répondre au mieux aux besoins émergents des girondins.

Ce rapport intègre également la synthèse de l'évaluation intermédiaire réalisée par AFNOR-Certification mi-2017. La démarche du Département et son niveau de maturité constaté en 2015 est confirmé par cette évaluation intermédiaire. Les évaluateurs soulignent «la pérennité de l'engagement et la réalité de la mise en œuvre de la plupart des actions engagées ou prévues il y a 18 mois» et « la capacité de plus en plus importante du Conseil départemental à améliorer le parcours des usagers dans les services de l'institution et même à faire participer les bénéficiaires dans l'élaboration de leur parcours.»

Soutien à Saint Martin

Début septembre, l'ouragan Irma a traversé les Antilles françaises laissant derrière lui des dégâts matériels considérables notamment sur les îles de Saint-Martin et de Saint-Bartélémy.

Au titre des solidarités humaines et territoriales, le Département a décidé d'apporter un soutien financier de 100 000 euros à la Collectivité de Saint-Martin pour la reconstruction de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) qui fait actuellement office de lieu d'accueil temporaire des personnes âgées évacuées.